

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux pillages systématiques des "bulles à vêtements".

G. VAN GOIDENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis de longues années la société « Les Petits Riens » a disposé des bulles à vêtements afin d'inciter la population à y déposer leurs vêtements utilisables excédentaires, en vue de leur donner une destination sociale sous forme de vêtements de seconde main.

Ces dernières années cependant, un phénomène sans cesse croissant est apparu : le pillage de ces dépôts de vêtements. Si la prise de vêtements représente un manque à gagner pour la société dépositaire des bulles à vêtements, l'habitude de vider et d'abandonner le reste du contenu sur la voie publique est une source de malpropreté en plus de représenter un gaspillage manifeste. Nombre sont les citoyens qui, constatant ces actions de pillage, renoncent à déposer leurs vêtements excédentaires dans ces bulles. Les prises de vêtements et leur tri s'exercent sur la voie publique à toute heure et sans la moindre gêne, ce qui ne manque pas de soulever l'indignation, voire le rejet de la présence de ces bulles à vêtements anciennement bien accueillies dans les quartiers.

Le Collège peut-il me dire ce qu'il met en œuvre, éventuellement en concertation avec la société « Les Petits Riens », pour éviter ce phénomène de pillage et d'abandon de vêtements sur la voie publique ? Des actions regroupant Prévention et Police sont-elles menées et avec quels résultats ? Le Collège dispose-t-il d'une évaluation du phénomène de pillage des bulles à vêtements et d'une politique spécifique d'implantation de ces bulles afin d'éviter le phénomène de pillage récurrent ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Merci pour cette interpellation, qui me permet de partager avec vous diverses choses liées à ce dispositif de collecte de textile. Nous partageons l'indignation de ces pillages et des nuisances en termes de propreté publique. L'image qui en est donnée de nos espaces publics et des dispositifs de collecte textile est clairement ternie par ces actes, que nous condamnons. Raison pour laquelle, nous avons cherché, ensemble avec les acteurs du secteur rassemblés au sein de la fédération « Res-sources », une solution à ce problème. Leur avis était clair, nous sommes en sous-effectif au niveau du nombre de conteneurs à textile. En effet, le secteur estime qu'il faut 1 conteneur pour 1.000 habitant, ce qui nous amènerait à avoir plus de 120 conteneurs sur notre commune et nous en avons actuellement... 29. Soit moins du quart. Ce soir sont passées deux conventions visant justement à remédier à ce gap, en passant de 29 à 74 conteneurs soit 2,5 fois plus de conteneurs, mieux répartis sur notre territoire. Les nouvelles conventions nous lient aux

deux acteurs nous permettront d'avoir un meilleur suivi de la fréquence de collecte qu'ils réalisent, ainsi qu'une clarification des rôles concernant le nettoyage des zones, avec un contact privilégié pour signaler tout problème de propreté publique aux alentours.